

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

AMENDEMENT

N ° CF4

présenté par

M. Vignal

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.